

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-104**

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 31

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Catherine L'OFFICIAL et Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Réhabilitation de l'éclairage
du Tie-Break – Approbation
du plan de financement

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
 Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
 Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER
 Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Delphine McCOMISH LORAIN
 Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY
 Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
 Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à André DUBOIS
 Sylvie COLETTE donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE : Francis DELORT

Rapporteur : Francis DELORT

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix est propriétaire des courts de tennis – le Tie-Break sur la Commune de Saint-Yrieix-la-Perche ;

Considérant que l'éclairage de celui-ci est vieillissant et que cela détériore la qualité de la pratique et accroît la consommation énergétique ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le projet de réhabilitation de l'éclairage du Tie-Break pour y installer des luminaires Led.

- **adopte** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170929-DC201775191-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017

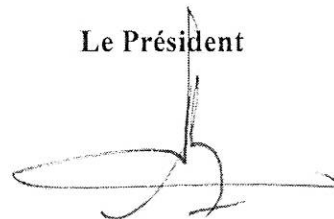
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Réhabilitation de l'éclairage du Tie-break					
Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)			
Nature	Montant	Organismes		Montant	Pourcentage
Fournitures lumineuses Led 270 W	28 800 €	Conseil Départemental 87	CDDI	12 472,50€	25 %
Fourniture contrôleurs et panneaux de contrôle	2 310 €				
Fournitures diverses pour mise aux normes des armoires électriques	1 340 €	<i>Sous-total :</i>		12 472,50€	25 %
Location de nacelle, y compris déplacement	810 €	<i>Autofinancement :</i>		37 417,50€	75 %
Main d'œuvre en régie (50 % de la somme des dépenses)	16 630 €				
TOTAL :	49 890 €	TOTAL :		49 890 €	100 %

- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170929-DC201775191-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.